

Règlement du Jeu Concours « Gagnez un Pack Bien-être »

Article 1 : Société organisatrice

Le Monde du ZEN, SARL au capital de 2000.00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON.

sous le numéro 514 258 169 et dont le siège social est à MEYS 69610, le Bourg, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, et est limité à une seule participation (même nom, même adresse mail).

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que les membres de leur famille.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par la société organisatrice,

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Pour accéder au jeu, une inscription est obligatoire et soumise à condition. Chaque participant s'enregistre en remplissant **intégralement** le bulletin d'inscription sur le site internet « Le Monde du ZEN »,

Les informations obligatoires sont les suivantes:

- Nom et prénom,
- e-mail

Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation. De même, une seule inscription par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse e-mail).

Article 4 : Dotation

Le lot est un pack complet « Bien-être » composé :

- Un savon d'Alep 34% de 200g
- Une Huile d'Argan 80ml
- Une pierre d'Alun 80g
- Un Beurre de KARITE 150g
- DE LA BOUE DE LA MER MORTE 150g
- Une savonnette d'Alep parfumée à l'huile de Nigelle
- Un Gant LOOFA
- Un porte savon en marbre

Le tout pour une valeur est de 50 € TTC.

Article 5 : Accès et durée

Le jeu est ouvert du 25 janvier 2010 au 14 février 2010. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La société « Le Monde du ZEN » se réserve le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 6 : Tirage au sort

Dans le jour suivant la fin du concours, un tirage au sort sera effectué par une personne de la société « Le Monde du ZEN » parmi l'ensemble des inscriptions reçues et validées.

Article 7 : Modalité de mise en possession du lot

Une fois le tirage au sort effectué et le nom du gagnant publié sur le site « lemondeduzen.fr », le pack bien-être sera envoyé à la personne tirée au sort dans un délai de 2 semaines au plus tard après notification écrite au gagnant par mail. Aucun frais de transport ne sera pris en compte.

Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

Le lot ne sera pas interchangeable contre un objet, un service ni contre une quelconque valeur monétaire et ne peut pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. La non acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Du seul fait de sa participation à ce jeu, le gagnant autorise les organisateurs à reproduire et utiliser son nom, prénom, adresse mail dans toute offre promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification, aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à :

Le Monde du ZEN

Le Bourg

69610 MEYS

.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site « lemondeduze.fr ». Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Le Monde du ZEN – Le Bourg – 69610 MEYS dans la période 25 janvier au 14 février 2010.

Article 10 : Responsabilités

La société « Le Monde du ZEN » ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites.

Le Monde du ZEN décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société « Le Monde du ZEN ». Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 12 : Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.